

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville :

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 14 novembre 2016 à 19h30, à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent, à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur les démarches en dérogations mineures pour les dossiers ci-dessous mentionnés. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure décrites ci-après :

ADRESSE CIVIQUE : 940, rue de l'Érable;
Matricules : 4623-38-0849 et 4623-38-3063;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Les lots 4 019 226 et 4 019 228 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser une largeur d'accès aux cases de stationnement desservant un seul immeuble à usage résidentiel, lequel accès ne respectera pas la largeur maximale autorisée par le règlement de zonage no. 53, article 156, 3e paragraphe, alinéa a) :

- Largeur maximale d'accès aux cases de stationnement autorisée : 9,0 m
- Largeur maximale d'accès aux cases de stationnement demandée : 17,1 m

ADRESSE CIVIQUE : 942, rue de l'Érable; Matricule : 4623-28-8531;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 019 231 du cadastre officiel du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal, lequel ne respectera pas la marge de recul avant minimale par rapport à la rue projetée (de l'Orge), requise par le règlement de zonage no. 53, article 42 et la grille de spécifications zone 107A :

- Marge de recul avant minimale autorisée : 7,5 m
- Marge de recul avant minimale demandée : 1,5 m

Fait et signé à Louiseville
Ce 26^e jour du mois d'octobre 2016

Maude-Andrée Pelletier
Greffière